

## Les coulisses de la recherche

# Correspondance de Gabriel Bernon (1644-1736) éclairant le commerce clandestin entre la Nouvelle-France et la Nouvelle-Angleterre

LESLIE CHOQUETTE  
*Université Assumption (Massachusetts)*

Les six lettres transcrites ci-dessous, avec orthographe et ponctuation modernisées, se trouvent à la Rhode Island Historical Society (Providence), collection Gabriel Bernon Papers (MSS 294). Elles sont le matériau de base de mon article « “Cela m’est de la dernière conséquence que le tout soit fait en secret” : le commerce clandestin entre la Nouvelle-France et la Nouvelle-Angleterre dans la correspondance de Gabriel Bernon, marchand huguenot » (*RHAF*, vol. 75, n° 1-2, été-automne 2021, p. 89-103).

\*\*\*

## I. LETTRE DE GABRIEL BERNON FILS À GABRIEL BERNON PÈRE, 29 DÉCEMBRE 1696

À Boston le 29<sup>e</sup> décembre 1696

Monsieur et très honoré père,

Je vous marquai par ma dernière l[ettre] qui a été par le jeune Bant que Monsieur de La Tour<sup>1</sup> avait été arrêté sortant de Piscataqua<sup>2</sup>, ce qui nous a donné beaucoup d'embarras et perte, ces gens ici nous ayant fait toutes les injustices que leur malice et crimes contre nous les [*sic*] a pu suggérer comme pourrez voir par le détail que m'en [*déchirure*] vous faire de toutes choses ainsi qu'elles se sont passées.

Le jour après votre départ Monsieur La Tour prit passage dans la sloop de Bagworth. Aussitôt qu'il fut arrivé ici, il fut salué [par] Monsieur le gouverneur Stoughton<sup>3</sup> qui lui fit fort bon accueil et lui demanda où [*déchirure*] était son bâtiment. Lui ayant répondu qu'il était à Piscataqua, il lui conseilla de le laisser là si cela ne lui faisait point préjudice à cause que les peuples étaient fort jaloux et envieux de ce négoce, qu'il pourrait faire ses affaires tout de même et qu'il le servirait en tout ce qu'il pourrait. Ainsi Monsieur Usher<sup>4</sup> et Monsieur D[*déchirure*] ayant résolu de ne point faire venir le bâtiment ici mais seulement la cargaison, je fus à Piscataqua et fis charger la pelleterie dans une sloop pour ici et la fit clearer<sup>5</sup> de la coutume de Piscataqua. Lorsque la sloop fut arrivée ici, le maître fit sa déclaration au bureau et eut permission de mettre ladite pelleterie à terre que nous vendîmes à Monsieur Foxcroft, en sorte de quoi Monsieur La Tour ayant acheté les marchandises qui lui étaient nécessaires, nous

1. Né en Acadie vers 1663, Charles de Saint-Étienne de la Tour fils fut trafiquant de fourrures et soldat. Son père et son grand-père, Charles et Claude de Saint-Étienne de la Tour, d'origine huguenote, s'étaient alliés avec les Français ou avec les Anglais à divers moments. Voir George MacBeath, « Saint-Étienne de la Tour, Charles de », *Dictionnaire biographique du Canada* (Québec et Toronto, Presses de l'Université Laval et University of Toronto Press, 1966/1996), [http://www.biographi.ca/fr/bio/saint\\_etienne\\_de\\_la\\_tour\\_charles\\_de\\_1593\\_1666\\_1E.html](http://www.biographi.ca/fr/bio/saint_etienne_de_la_tour_charles_de_1593_1666_1E.html). Charles fils décéda à Louisbourg en 1731.

2. En allant à Piscataqua (aujourd'hui Portsmouth), les Bernon espéraient contourner la loi prohibant le commerce entre le Massachusetts et l'Acadie, car Piscataqua faisait partie de la province du New Hampshire.

3. William Stoughton (1631-1701) fut le lieutenant du gouverneur de la province du Massachusetts de 1692 à 1701.

4. John Usher (1642-1722) fut le lieutenant du gouverneur de la province du New Hampshire de 1692 à 1697.

5. L'usage du franglais par ce jeune huguenot est un indice de créolisation: il dit *clearer la coutume* pour passer la douane, *shallop* pour chaloupe, etc.

les embarquâmes dans la sloop d'un nommé Thomas Walters de Charlestown<sup>6</sup> pour Piscataqua, ayant pris un clearing des deux coutumes pour tout ce qu'il y avait. Le gouverneur et le conseil en ayant été informés par Major Phillips qui est bourgeois de la ville de [déchirure], ils m'envoyèrent chercher et me demandèrent s'il était vrai que j'avais embarqué des marchandises pour Piscataqua que Monsieur La Tour devait prendre là et porter au Port-Royal dans son bâtiment. Leur ayant dit que oui il était vrai, ils me demandent s'il n'y avait point des goudrons, rosines<sup>7</sup>, cordages, voiles ou ammunition. Je leur dis que non à la réserve d'un baril de goudron qui était pour l'usage du bâtiment. Ils me dirent que c'était fort bien, et le même jour, Monsieur Stoughton fit retirer des passeports qu'il avait donnés ce jour avant à trois prisonniers français pour aller passer à Piscataqua et de là à Port-Royal avec Monsieur de La Tour dans sa shallop. Deux ou trois jours après, Monsieur de La Tour fut prendre congé de Monsieur Stoughton qui lui fit encore fort bon accueil, lui dit qu'il avait beaucoup de respect pour lui et qu'il lui souhaitait un bon voyage. Monsieur de La Tour s'embarqua pour Piscataqua dans la même sloop où étai[en]t ses marchandises qui lui furent bien livrées à Piscataqua et il paya Walters pour le fret et son passage.

Entra son bâtiment pour Port-Royal ou Cap-Sable<sup>8</sup> ayant pris un clearing à la coutume de Piscataqua pour tout ce qu'il avait, et le gouverneur Usher lui ayant donné son passeport, il mit à la voile en compagnie dudit Walters qui disait aller plus loin du côté de l'est. Il n'eut pas été un der[déchirure] quart d'heure sous les voiles et encore sous le commandement du port, que ledit Walters qui était tout proche de lui, fit paraître des gens armés qui sautèrent à bord de Monsieur La Tour et par violence l'amena à York<sup>9</sup> en l'est, sans montrer ni commission ni quoi que ce soit, et de là ici, et ayant touché au cap Anne à cause du vent contraire, Monsieur de La Tour s'en vient par terre et aussitôt fut voir le gouverneur, lui fit ses plaintes et lui représenta que la saison étant fort rude, il lui pria de lui laisser rendre son bâtiment au plus tôt. Le gouverneur lui dit qu'il ne pouvait rien faire qu'il n'eût parlé à Walters, qu'il était fort fâché que les choses fussent ainsi arrivées, que ce n'était point par son ordre et que d'abord que Walters serait venu, il lui parlerait

6. Charlestown, au Massachusetts, aujourd'hui un quartier de Boston.

7. Résine colophane servant à l'imperméabilisation de la coque des navires.

8. Il s'agit de l'île du Cap de Sable en Acadie (aujourd'hui Port La Tour, à l'extrémité sud de la péninsule de la Nouvelle-Écosse).

9. Aujourd'hui York, dans le Maine. Le Maine a fait partie du Massachusetts jusqu'en 1820.

et saurait quelle raison il avait eu pour faire une chose comme cela. Walters arriva le lendemain avec la prise, et le gouverneur lui ayant parlé, dit à Monsieur La Tour pour réponses qu'il ne pouvait empêcher que la chose ne fût plaidée en cour, que Walters avait plusieurs raisons. Monsieur La Tour lui dit qu'il était assuré qu'il n'avait manqué en rien, et l'ayant pressé de lui dire pourquoi on le retenait, il fut cherché les plus pauvres raisons du monde, disant tantôt une chose et tantôt l'autre, et qu'enfin c'était bon pour lui que Walters l'eût pris à cause qu'il y en avait d'autres qui l'attendaient qui lui auraient fait pis. Walters eut toujours entière possession du bâtiment, et disposant de toutes choses à son vouloir, et chassant l'équipage de Monsieur de La Tour de leur bâtiment contre toute coutume, sans que jamais le gouverneur y voulût mettre ordre, les choses passèrent ainsi trois semaines ou un mois en attendant la cour de Charlestown où Walters donna une information contre Monsieur de La Tour, qui n'est qu'un récit d'une loi qui a été faite ici par le General Assembly en août 1695, qui est intitulée une [*sic*] acte pour prévenir le supplément des ennemis en l'Acadie, par laquelle il est défendu à toutes personnes du Port-Royal et places adjacentes de négocier à Boston ou autre endroit de la province de Massachusetts, ni aucuns marchands ou autres de faire commerce ou négocier dans l'Acadie ni de faire transporter aucunes marchandises sans la licence du gouverneur sous peine de confiscation de bâtiments et marchandises et cent pistoles d'amende, et qu'ainsi Monsieur de La Tour ayant rompu la loi en négociant plusieurs fois du Port-Royal, son bâtiment et cargaison étaient de bonnes prises. Voilà la substance de ladite information que je vous en aurais envoyé copie mais notre avocat là est à Salem. Nous fûmes à la cour pour nous défendre. On nous voulut faire aucune justice. On nous refusa nos papiers que Walters avait pris et qui nous pouvaient servir, comme le passeport et certificat de Sir William Phips<sup>10</sup>, le passeport de Monsieur Stoughton et le passeport de Monsieur Usher et clearing du bureau. On nous voulut point accorder d'autres jurés que des paysans. Le juge de la cour, Major Philips, était notre partie étant bourgeois de la sloop et qui plaidait contre nous, qui fit tant par serment que les jurés condamnèrent le bâtiment et cargaison de bonnes prises, ne disant autres choses sinon que les marchandises n'avaient pas été mises à terre à Piscataqua mais seulement débarquées de la sloop de Walters en la barque de Monsieur de La Tour ce qui est un méchant

10. Vainqueur de Port-Royal en 1690, Sir William Phips fut gouverneur de la province du Massachusetts de 1691 à 1694.

prétexte à leur friponnerie quoique [*tache, illisible*] pour Piscataqua et y ont été portées dans ledit lieu sous la commande du fort, et on les a encore acquittées à la coutume de Piscataqua pour Port-Royal. Ainsi il est tout clair que la loi n'a pas été rompue, n'ayant pas négocié de Boston ou autre endroit de la province de Massachusetts Bay à Port-Royal, mais seulement à Piscataqua comme les entrées du bureau en sont foi. Nous en sommes appelants à la cour souveraine mais je ne crois pas qu'on nous y fasse plus de justice. Ils iront de plus me mettre en peine pour me faire payer les cent pistoles d'amende à cause que parmi les papiers qu'ils ont pris à Monsieur La Tour, ils ont trouvé une facture de marchandise par 1/3 entre John Usher, Gabriel Bernon et Charles de La Tour. Ladite facture ne marque autre chose, ne justifiant point [*tache, illisible*] bâtiment chargé et n'est seulement pas signée. Ainsi je ne crois pas que leur malice aille jusque-là. Enfin, monsieur et cher père, vous voyez bien que de la manière qu'ils en usent avec nous, il est impossible de demeurer davantage parmi eux à moins de n'avoir de fortes recommandations auprès du gouverneur qu'on attend. Ils font la plus grande injustice du monde aux gens de l'Acadie car ils les prennent sous leur protection et en même temps font des lois pour les faire crever de froid et de faim. Ils sont ici neuf ou dix habitants du Port-Royal et qui ne peuvent seulement obtenir permission d'avoir un méchant bâtiment pour les transporter auprès de leurs familles sans porter aucune marchandise. Cependant s'ils font la moindre chose contre l'intérêt des Anglais, ils les punissent comme sujets du roi d'Angleterre. J'ai écrit par Monsieur Lampreau qui est porteur de la présente, à Messieurs Tooley et Bloome et à Monsieur Camfield à qui le poisson par Jeanmain est adressé, et leur ai envoyé la facture dont ci-inclus est copie. Le *Fochland* est arrivé, à Martins Vigniard<sup>11</sup>. Pour les autres navires on les attend tous les jours car ils ont été vus il y a dix ou douze jours. R.S.V.P.

La pauvre Mademoiselle Daillé est morte depuis quinze jours ce qui a beaucoup affligé et embarrassé Monsieur Daillé<sup>12</sup>. Pour tous vos autres amis se portent fort bien comme aussi toute la famille qui se recommande à vos bonnes grâces. Nous sommes tous fort impatients de vos nouvelles. Dieu nous en envoie de bonnes dans le commencement de l'année où

11. Il s'agit probablement de l'île de Martha's Vineyard (Massachusetts).

12. Pierre Daillé (1649-1715), professeur à l'académie de Saumur, fuit la France en 1683 pour New York où il était pasteur de l'église française. En 1696, il fut nommé pasteur de l'église huguenote de Boston où il resta jusqu'à sa mort en 1715. Il envoya plusieurs lettres à Gabriel Bernon en 1706 et 1707.

nous allons entrer, laquelle je prie Dieu vous donner bonne et heureuse. Ce sont les prières de celui qui tâche de tout son pouvoir se rendre digne d'être votre très humble et très obéissant serviteur et fils, Gabriel Bernon

[Post-scriptum]

Monsieur La Tour vous baise les mains. Le pauvre Monsieur Villiers est plus resserré et maltraité que jamais.

## 2. LETTRE DE SAMUEL BERNON À GABRIEL BERNON, 6 MARS 1697

À mon frère Gabriel, à La Rochelle le 6 mars 1697

J'ai reçu, monsieur et cher frère, la lettre que vous m'avez écrite le 17 janvier, à laquelle j'aurais plus tôt répondu si mon frère de Saint-Just<sup>13</sup> m'avait [donné] la réponse de la vôtre que vous trouverez ci-joint, à laquelle je me reporte sur le peu qu'il vous parle de religion ; vous pouvant protester que j'ai une connaissance de sa bonne foi là-dessus, et qu'il n'y est entré que par l'intérêt de son salut, persuadé qu'il ne pouvait y avoir d'autre chemin assuré pour parvenir à fléchir la justice de Dieu et obtenir la miséricorde sans laquelle ne pouvons éviter l'enfer ; puisque nous sommes tous nés pécheurs par la chute de notre premier père et par notre vie déréglée, et que nous ne sommes que mal et misère en tout temps, sans de nous-mêmes pouvoir espérer aucun secours que par le mérite infini de la mort de notre seigneur Jésus-Christ qui a versé son très précieux sang pour racheter l'Église son épouse et les fidèles de la mort éternelle. Ce sont les principes de la religion catholique. Je sais que c'est aussi celui des protestants ; mais la grande différence que je trouve, c'est comme Jésus-Christ, l'Église et les fidèles ne doivent faire qu'un corps et que tout ce qui est dit des honnis ne peut être que très mauvais. Je ne veux que l'histoire de votre héros Monsieur Le Sueur<sup>14</sup> pour justifier que si Jésus-Christ a une Église visible au monde comme nous le devons croire, ce ne peut être que la catholique puisque nous voyons par cette belle histoire que nonobstant les défauts de tous les hommes qui ont travaillé à la détruire et les révolutions arrivées dans tous les siècles, cette Église a toujours subsisté et subsistera jusque à la consommation des siècles, parce

13. Il s'agit de Jean Bernon (1639-1711), le sieur de Saint-Just en Aunis. Il avait été pasteur à cet endroit avant sa conversion au catholicisme par le futur évêque Fénelon.

14. Jean Le Sueur (1603-1681), pasteur, auteur de *l'Histoire de l'Église et de l'Empire depuis la naissance de Jésus-Christ* (Genève, 1671).

qu'il paraît clair que Dieu la soutient par son bras tout puissant, sans quoi il serait impossible qu'elle eût subsisté. Vous lisez Monsieur Le Sueur en l'esprit de critiquer cette Église que avec lui faites consister dans les misérables membres pourris qui la déshonorent, vous arrêtant seulement sur les conséquences qu'il tire de son chef sur plusieurs endroits de son histoire ; et moi lorsque j'ai lu ce beau livre, je ne me suis arrêté qu'à la pureté de son histoire par succession, et les défauts que je vois dans les hommes qui ont eu la conduite de l'Église ne justifient que c'est le bras de Dieu qui l'a soutenue, d'autant plutôt que je vois toutes les sectes et hérésies qui s'y sont opposées dont les Ariens ont été les plus considérables et les plus étendus ; cependant tous se sont dissipés et cassés comme fait un pot de terre qui en frappe un de fer. Les impiétés les plus élevées ont été renversées n'ayant aussi pu se soutenir pour quoi et parce que ce n'était que l'ouvrage des hommes périssable et qu'il n'y a que celui de Dieu qui soit éternel. Je le prie et le supplie de tout mon cœur, mon frère, qu'il vous donne la sainte bénédiction et tranquillité que je ressens du côté de la conscience à l'égard de la religion ; que lorsque on la connaît, on ne peut être que trop fâché de l'avoir cru idolâtre et de ne l'avoir pas plutôt distinguée des mauvais conducteurs qui tout au plus ne peuvent que enterrer la gloire. Mais ne pourront jamais en détruire le fond et l'essentiel puisqu'elle est toute pure, sainte, fondée sur les écrits sacrés du testament de Jésus-Christ qui en fait le fondement et la maîtresse pierre du cœur. Ce sont les termes de l'évangile ; et ceux de la religion catholique.

Au surplus de votre lettre je suis fâché de tous les malheurs qui vous sont arrivés. Je prie Dieu qu'il vous console et qu'il vous tienne avec votre famille dans sa sainte protection. J'estime que le meilleur parti que vous pouvez prendre pour y parvenir est de retourner tous en France sous la domination du roi sous le règne duquel Dieu vous a fait naître, et que rien ne doit engager à laisser que le renoncement du christianisme de l'évangile et de son baptême, et je soutiens que la religion catholique qui l'a fait faire n'a pas d'autre principe ; et que on a eu tort de n'y pas instruire pour la connaître.

Je trouve avoir reçu pour vous l'an 1693 trente livres de France que vous aviez avancées pour feu le chevalier Dos. Je mande à Monsieur Jean Lambert de vous les compter, étant juste que vous ayez le vôtre.

Je vois que votre dessein est de retourner à Boston avec un gouverneur nouveau duquel vous espérez bien des secours. Je le souhaite mais ordinairement ces messieurs ne sont de nos amis qu'autant qu'ils en ont besoin et qu'ils peuvent en retirer du profit. À quoi ils ne manquent pas

de nous sacrifier lorsque l'occasion se présente. Vous voyez par la désunion des Bostonnais, et plusieurs Français qui en ont mal agi à votre égard, qu'il s'en faut beaucoup qu'ils ne soient régénérés au point que doivent l'être ceux qui laissent tout comme ils le prétendent pour suivre Jésus-Christ dont la doctrine pure et sainte se trouve dans l'Église catholique à ceux qui se veulent appliquer à la suivre, avec cette véritable humilité de cœur et d'esprit si nécessaire au chrétien, de laquelle je conviens nous avons tous besoin. Prions de bon cœur notre grand Dieu de nous la vouloir donner et répandre sur nous et sur nos familles son bon et saint esprit. J'ai présentement deux filles et un garçon fort jolis. La mère est jeune, ainsi il y a lieu d'en espérer un plus grand nombre. Je n'ai point là-dessus d'autre volonté que celle du Seigneur. Nous vous baisons tous les mains. Et souhaiterions de bon cœur vous revoir en France. Je ne sais quel usage vous voulez que je fasse du billet du sieur Arismendy<sup>15</sup> qui n'est plus je crois en France non plus. Le sieur Duran, j'ai donné sa lettre à son [déchirure] celle pour Maître [déchirure]cheury à Monsieur Pachot<sup>16</sup> son correspondant. Je n'ai pas non plus ouï parler de ce Monsieur Jean Laurent. Je ne lui écrirai point. Vous priant que tout le commerce que nous aurons ensemble se termine à se donner fraternellement des nouvelles des uns et des autres. N'en bordant point d'autre à moins que ce ne soit pour lever quelques difficultés sur les sujets de religion qui vous peuvent empêcher de retourner dans votre chère patrie, que notre frère de Saint-Just vous pourra encore mieux définir que moi. En ayant des idées fort justes que je trouve [qu'il] ne fait pas autant valoir comme il le devrait. J'ai fait vos compliments à ceux de la famille qui vous font les leurs. Je n'approuve point comme vous faites la fuite de notre nièce Faneuil<sup>17</sup>, qui aurait sans comparaison été beaucoup mieux sous la conduite et l'éducation de son père et de sa famille que d'aller à sa conduite dans le pays étranger. Ce sont de jeunes esprits qui donnent plus

15. Il s'agit probablement de Louis de Harismendy (c.1645-1706), capitaine de navire et corsaire basque.

16. François Viennay-Pachot (c. 1635-1698), né à Bourg-d'Oisans dans les Alpes, épousa la veuve d'un marchand à La Rochelle en 1655 et émigra à Québec où il continuait son commerce après la mort de sa femme en 1678. Samuel Bernon lui ferait un prêt à la grosse aventure pour affréter un navire allant à Québec en 1704. Voir Jean Hamelin, « Viennay-Pachot, François », *Dictionnaire biographique du Canada*, [http://www.biographi.ca/fr/bio/viennay\\_pachot\\_francois\\_1E.html](http://www.biographi.ca/fr/bio/viennay_pachot_francois_1E.html).

17. Marie Bernon, sœur de Gabriel et de Samuel, avait épousé Benjamin Faneuil, un marchand huguenot de La Rochelle. Le frère de Benjamin, Pierre Faneuil, a vu partir trois de ses fils, Benjamin, Jean et André, pour la Nouvelle-Angleterre et une fille, Jeanne, pour l'Irlande.

à leur fantaisie que à la connaissance qu'elles ont des défauts de la religion qu'elles prennent le prétexte de fuir sans la connaître, ni sans jamais en avoir été instruite[s] ou voulu être. Je crains que l'évangile ne parle à ces sortes de personnes lorsqu'elle dit que l'ignorant périra avec son ignorance. Et que lorsque cette même écriture sacrée nous dit de s'enquérir diligemment des écritures par lesquelles on trouve les chemins qui mènent au ciel qui parlent à ceux qui les expliquent, à leurs fantaisies ; sans consulter l'Église, les conciles et les pères ; sans quoi chaque esprit trouvera une différente religion sur des passages. Les Ariens y en ont de forts. Les quakers, les anabaptistes, les trembleurs, les luthériens les multipliant, et la secte nouvelle de Molinos<sup>18</sup> et un très grand nombre d'autre[s] sectateurs. Ils puisent leurs fondements par des passages mal expliqués, émus par l'esprit de division provenant du démon qui s'occupe sans cesse à séduire les hommes pour les encourager à diviser le royaume de Jésus-Christ et de son Église.

Notre sœur Esther<sup>19</sup> m'écrit misère. Je lui fais une fort grande lettre et je lui mande les véritables sentiments de mon cœur, lui conseillant de venir auprès de nous, que je la recevrai chez moi fraternellement et tant que j'aurai du pain que je lui en ferai part. Je ne sais point le parti qu'elle voudra prendre là-dessus non plus que vous. Ce que je puis faire c'est de prier Dieu de toutes mes forces de vous mettre au cœur ce que vous devez faire pour sa gloire et pour votre salut. Si mes prières ne sont pas exaucées, c'est que je suis un trop grand pécheur, ne remplissant pas comme je le devrais les devoirs sacrés de la sainte religion que j'ai embrassée. J'espère pourtant beaucoup, sur la miséricorde fondée sur le mérite infini de la mort de mon sauveur Jésus-Christ sur laquelle je fonde, avec l'Église, toute mon espérance, et suis et serai à jamais, monsieur et très cher frère, votre très humble et très obéissant serviteur, S. Bernon

Monsieur Gabriel Bernon de La Rochelle présentement à Londres

[Poème écrit par Gabriel Bernon à l'endos, à côté de l'adresse]

Les riches réunis de France sont bien drôles,  
Du faux ils font de vrai, croyez à leurs paroles.  
Ils sont bien convertis et sont bons catholiques

18. Miguel de Molinos (1628-1696), mystique catholique condamné pour sa doctrine quiétiste en 1687, mourut en prison en 1696.

19. Née en 1640, Esther Bernon s'était réfugiée en Angleterre.

Pour le bien, pour l'honneur, quel tour de politique.  
 Ils voudraient ne point parler de l'église papiste,  
 Et encensent à la bête, y a-t-il rien de plus triste.

### 3. LETTRE DE JEAN PEIRÉ À GABRIEL BERNON, 2 JANVIER 1699

À La Rochelle 2<sup>e</sup> janvier 1699

M<sup>r</sup> G.B.

Monsieur,

J'ai reçu depuis peu la lettre que vous nous faites l'honneur de m'écrire le 31<sup>e</sup> mai dernier laquelle m'a donné une véritable joie puisqu'elle m'a appris votre heureuse arrivée auprès de votre aimable famille à laquelle je souhaite mille bénédictions comme à vous, monsieur, à qui je ne saurais témoigner assez de reconnaissance de toutes les marques d'amitié que vous me faites, et souhaite avec passion que Dieu nous fait la grâce de nous revoir d'une manière plus consolante que celle que j'eus l'honneur d'avoir à cœur. J'en suis pourtant quoi qu'il en soit fort aise par rapport à vous. Je souhaiterais du moins aussi ardemment que vous pouvoir avoir l'honneur de vous voir en cette ville, et que les affaires fussent disposées à pouvoir entreprendre le commerce du Cap-Sable pour la pêche et autres qu'on pourrait faire par même moyen. Il faut espérer que la suite sera plus favorable que le passé. Les choses sont présentement sur un pied où il n'y a pas moyen de rien entreprendre avec l'Angleterre que le traité du commerce ne soit réglé.

Suivant toute apparence je serai obligé d'aller en Canada à cette année, d'où j'aurai l'honneur de vous écrire ce qu'il y aura à faire, et comme j'essaierai par été cette année et que le bien de mes affaires demande de faire savoir de mes nouvelles, fait que je vous prie, monsieur, la présente reçue, de faire partir deux Sauvages à quelque prix que ce soit un pour le Montréal et l'autre pour Québec afin que mes lettres y puissent être rendues avant l'arrivée de nos vaisseaux, cela m'est de conséquence afin que la personne à qui j'écris dispose ceux que j'avais coutume de servir d'attendre mon arrivée audit pays qui ne saurait être que par les derniers vaisseaux qui iront d'ici. Il ne faut pas négliger, s'il vous plaît, cette affaire, et ne pas regarder à une douzaine de castors plus ou moins pour avoir deux bons Sauvages sur la fidélité desquels vous puissiez compter afin que mes lettres soient rendues sûrement. Vous aurez la bonté d'écrire aux personnes à qui j'adresse mes lettres de leur payer ce que vous conviendrez

avec eux et si vous avez fait quelque avance pour eux, je vous le ferai tenir par l'Acadie ou par Londres comme vous voudrez. Il faudra instruire les Sauvages que vous enverrez qu'ils se fassent conduire directement chez les personnes à qui mes lettres sont adressées sans qu'ils disent d'où ils viennent, ni de la part de qui, ni quel est le sujet de leur voyage, mais seulement qu'ils viennent de la chasse. Cela m'est de la dernière conséquence que le tout soit fait en secret. Je vous écris quatre lettres de la même teneur, ou pour le même sujet, dont je vous prie d'envoyer les deux premiers que vous trouvez, par deux exprès, l'un à Québec et l'autre au Montréal, et les deux autres par les deux premières voies qui se présenteront pour l'un des deux endroits.

Tout le reste de votre belle famille qui est en ville est en parfaite santé à la réserve de Madame André Bernon<sup>20</sup> qui a été fort mal depuis deux mois et l'est encore. J'eus l'honneur de la voir ici laquelle me chargea de vous faire ses compliments. Il n'a pas été en son pouvoir ni au mien d'envoyer à Monsieur Robert Miray le vin et les poires dont vous me parlâtes à cause, depuis mémoire d'homme on n'a pas vu une disette si grande sur les fruits de la terre de toutes sortes, aux blés presque la dernière, et qui cause la famine en bien des endroits, ce que je ne doute pas que vous n'avez déjà appris.

Mademoiselle Jeanneton votre sœur<sup>21</sup> vous salue et vous prie de croire que votre éloignement ne diminue en rien l'amitié qu'elle a toujours eu pour vous. Mademoiselle votre aimable filleule vous fait bien des compliments et moi qui suis avec autant de considération que de respect, monsieur, votre très humble et obéissant serviteur, Peiré

[Post-scriptum de Peiré]

Suivant toute apparence, il y aura d'autres personnes qui écriront par la même voie d'été [que] nous et comme il m'est de conséquence que mes lettres arrivent les premières, faites que, je vous prie, de ne pas permettre aucun que vous enverrez exprès de ne pas prendre d'autres lettres que les miennes absolument quelques offres qu'on puisse faire. R.S.V.P.

20. La femme d'André Bernon (1636-1686), Esther De Pont (1643-1722), faisait partie d'une famille de marchands huguenots de La Rochelle.

21. Jeanneton Bernon avait épousé le marchand Jean Allaire, d'une famille huguenote de La Rochelle.

[Post-scriptum de Samuel Bernon]

Je vous ai écrit, mon cher frère, amplement par cette même occasion à quoi justement ce mot est seulement pour vous prier d'apporter vos soins pour que les lettres de Monsieur Peiré soient rendues comme il vous en prie. Vous me ferez plaisir. Je vous embrasse de tout mon cœur et suis entièrement à vous. S. Bernon.

**4. LETTRE DE MARIE-CHARLOTTE CHAREST [FEMME D'AUGUSTIN LEGARDEUR DE COURTEMANCHE] À GABRIEL BERNON, 2 JUIN 1699**

De Québec le 2<sup>e</sup> juin 1699

Monsieur,

J'ai reçu celle que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire avec celle de mon mari et vous rends milles grâces des bons services que vous lui avez rendus pour lui faciliter son embarquement et même de lui avoir prêté 12 louis comme vous me marquez. J'aurais souhaité que vous m'eussiez marqué à qui je les aurais pu remettre pour vous être rendus. Je n'aurais pas manqué de le faire en même temps si nous n'étions pas si éloignés de Montréal où sont venus des gens de la Nouvelle-York. J'aurais pu me servir de leur commodité pour vous les faire tenir.

Mais ce sera par la première occasion que vous voudrez bien me marquer, vous assurant que je ne manquerai jamais de reconnaissance pour tous les services que vous avez rendus à mon mari et vous prie de me croire très véritablement, Monsieur,

Votre très humble et obéissante servante, M C Charet Courtemanche

**5. LETTRE DE FRANÇOIS PROVOST À GABRIEL BERNON, 2 JUIN 1699**

À Québec ce 2<sup>e</sup> juin 1699

Monsieur,

Je reçus celle que vous nous faisiez l'honneur de m'écrire hier au soir. Je vous suis infiniment obligé de tous les bons services que vous avez rendus à mon neveu Monsieur de Courtemanche. Je veux très bien trouver occasions à pouvoir vous rendre ici la pareille. Je m'y emploierai avec bien de la joie sur sur [*sic*] quoi vous devez compter très assurément. J'ai toujours eu le bien d'être bien avec monsieur votre frère à La Rochelle et même fait quelquefois des affaires ensemble. Il me paraît par ce qu'écrit

Monsieur de Courtemanche à sa femme que vous lui avez prêté douze louis d'or par un billet qu'il vous a fait. Si vous nous aviez marqué de les donner aux personnes qui sont venues de vos quartiers, l'on n'y devait pas manquer, mais nous n'avons seulement pas vu les personnes qui sont venues de la Nouvelle-York parce qu'ils sont à Montréal qui est distant d'ici de soixante lieues où est M. de Callières, qui ne manquera sans doute de vous écrire par le nommé Abraham qui est d'Orange<sup>22</sup>. Mandez-nous à qui vous voulez que l'on remette les douze louis. Je ne refuse point toutes les offres que vous me faisiez pour écrire quelquefois en France par vos services et vous prie de me croire très véritablement, monsieur, votre très humble et très obéissant serv[iteur], Provost

**6. LETTRE DE MICHEL LENEUF DE LA VALLIÈRE À GABRIEL BERNON,  
15 OCTOBRE 1699**

À Monsieur Bernon, marchand français demeurant à Rhode Island  
D'Orange ce 15 octobre 1699

Monsieur,

Je vous suis bien obligé de l'adresse que vous me donnassiez pour monsieur votre fils. Il est digne d'un tel père. Ses manières obligeantes ne dérogent en rien des vôtres. Il ne fut pas contenté de donner tous les soins pour que nous eussions des chevaux la même journée que nous sommes arrivés à Millefort<sup>23</sup> où nous fûmes assez heureux de le rencontrer, mais il a voulu nous conduire jusque de là de Haute Berry<sup>24</sup>. Je voudrais en revanche trouver quelque occasion où je puisse lui rendre mes services aussi bien qu'à vous. C'est une vérité de laquelle je vous prie de ne point douter non plus que de celle que je fais rassurer ici madame votre épouse et mademoiselle votre fille de mes respects. Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

De La Vallière

22. Albany (New York).

23. Milford (Connecticut).

24. Probablement Waterbury (Connecticut), au nord de Milford, et donc sur la route de Milford à Albany.